

LIGNE

COTRA :
Ligne 31

4

Zones tarifaires :

— : frontière
(se reporter au tableau
de tarification)

POINTS D'ARRÊT
ET ZONES TARIFAIRES

- ANGERS, Gare Routière
- ANGERS, Haras
- ANGERS, Saint Aubin
- ANGERS, Lorraine (b)
- ANGERS, Foch (a)
- ANGERS, Mendès France
- ANGERS, Boreau (a)
- ANGERS, Talet (b)
- ANGERS, Place Ney
- ANGERS, Chalouère
- ANGERS, Nozay
- ANGERS, Glycines
- ANGERS, Gare d'Écouflant
- ANGERS, Arcades
- ANGERS, Pont aux Filles
- ÉCOUFLANT, Port Launay
- ÉCOUFLANT, Chaumières
- ÉCOUFLANT, Les Rives
- ÉCOUFLANT, Bellebranche
- ÉCOUFLANT, Moulin
- ÉCOUFLANT, Cimetière
- ÉCOUFLANT, La Brosse
- ÉCOUFLANT, Belle Motte

(a) desserte uniquement
dans le sens Sablé-Angers(b) desserte uniquement
dans le sens Angers-Sablé

Correspondance

LIGNE

2

- ÉCOUFLANT, Grimorelle
- ÉCOUFLANT, Séné
- VILLEVÊQUE, La Dionnière
- BRIOLLAY, Stade
- BRIOLLAY, Mairie
- BRIOLLAY, Les Varennes
- BRIOLLAY, Basses Vallées
- BRIOLLAY, Vêrigné
- TIERCÉ, Face à la Poste
- CHEFFES, Près du Tabac
- JUVARDEIL, Centre Bourg
- CHÂTEAUNEUF/SARTHE, Ma Campagne
- CHÂTEAUNEUF/SARTHE, Place Robert Lefort
- BRISSARTHE, Centre Bourg
- BRISSARTHE, Le Gravier
- CHEMIRÉ/SARTHE, Route de Morannes
- MORANNES, Rue du Pont
- PRÉCIGNÉ (72), Calvaire
- PRÉCIGNÉ (72), Piscine
- SABLÉ/SARTHE (72) Poste
- SABLÉ/SARTHE (72) Place du Champ de Foire
- SABLÉ/SARTHE (72) Gare SNCF

Tarifs

Tarif usagers non scolaires

Nbre de zones	Règle de tarification	Ticket unité	Carnet 10 tickets	Abon. mensuel	Abon. annuel	Abon* Anjou Pass Mensuel	Abon* Anjou Pass Annuel
1	Intérieur d'une zone ou franchissement d'une frontière zonale	1,60 €	11,90 €	34,00 €	340,00 €	52,50 €	44,88 €/mois soit 538,50 €
2	Franchissement de deux frontières zonales	4,10 €	29,40 €	46,00 €	460,00 €	61,50 €	52,38 €/mois soit 628,50 €
3	Franchissement de trois frontières zonales	5,90 €	41,00 €	67,00 €	670,00 €	77,50 €	65,50 €/mois soit 786 €
4	Franchissement de quatre frontières zonales	7,60 €	52,60 €	102,00 €	1020,00 €	103,50 €	87,38 €/mois soit 1048,50 €

* Un abonnement intermodal valable sur les réseaux Anjou Bus et Cotra, plus pratique et plus économique -25%

Tarif solidarité

0,50 € le voyage (sur présentation de la carte), réservé aux bénéficiaires du RSA de base (RMG) et leurs ayant droits, et sous conditions de ressources (< 80 % du SMIC) aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, personnes en contrat aidé.

Tarif carte Icar

1,40 € le voyage quelle que soit la distance parcourue*, les mercredis après 12 h 00, les samedis toute la journée et pendant les vacances scolaires, pour les jeunes de moins de 25 ans résidant ou scolarisés en Maine-et-Loire, sous réserve de fournir une photo d'identité et un certificat de scolarité ou d'apprentissage pour l'établissement de la carte.

* Uniquement pour les trajets effectués en Maine et Loire.

Les cartes solidarité et cartes Icar sont délivrées en gare routière et en mairie.

Tarif handicapés

demi-tarif sur présentation de la carte d'invalidité (taux ≥ à 80 %).

RENSEIGNEMENTS

Gare Routière -
Esplanade de la Gare - ANGERS
Tél. 0820 16 00 49

C.A.A

2, Bd Léo Lagrange
BP 81001 - 49137 LES PONTS DE CÉ
Tél. 02 41 69 10 00

Votre recherche d'itinéraire
en Pays de la Loire avec
destineo.fr

Conseil général de Maine et Loire
Direction des transports scolaires et de voyageurs

www.anjoubus.fr

Ce document est imprimé sur papier recyclé pour le respect de l'environnement

L'avenir pousse en Anjou ! www.cg49.fr

Horaires d'hiver

LIGNE 4 : ANGERS -
TIERCÉ - SABLÉValables du 3 JANVIER au 1^{er} JUILLET 2011

LIGNE

COTRA :
Ligne 31

4

2^e
éditionBougez plus...
Bougez Anjou bus !www.anjoubus.fr

Anjou Bus
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Calendrier des périodes
de fonctionnement
d'Anjoubus pendant
les vacances scolaires.

- TOUSSAINT : du samedi 23 octobre au mercredi 3 novembre 2010 inclus.
- NOËL : du samedi 18 décembre 2010 au dimanche 2 janvier 2011 inclus.
- HIVER : du samedi 26 février au dimanche 13 mars 2011 inclus.
- PÂQUES : du samedi 23 avril au dimanche 8 mai 2011 inclus.

(Sous réserve d'éventuelles modifications du calendrier scolaire de l'académie).

SABLÉ - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - TIERCÉ - ANGERS

Jours de circulation	LMMJ JV	S	LMMJ JVS	LMMJ JVS	S	LMMJ JVS	Me	Me	LMMJ JV	LMMJ JV
Renvoi à consulter										
Circule pendant les vacances scolaires	non	non	OUI	non	OUI	OUI	non	non	non	OUI
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	non	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

SABLÉ-SUR-SARTHE, S.N.C.F				07.28			12.30	13.50	18.15	
SABLÉ-SUR-SARTHE, Poste				07.35			12.38	13.57	18.22	
PRÉCIGNÉ				07.48			12.49	14.08	18.35	
MORANNES				07.56			13.00	14.18	18.45	
BRISSARTHE				08.08			13.11	14.29	18.55	
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, Arrivée				08.20			13.20	14.37	19.02	
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, Départ	06.35	06.35	06.35							
JUVARDEIL	06.40	06.40	06.40							
CHEFFES	06.45	06.45	06.45		08.41	13.34				18.58
TIERCÉ, Mairie	06.49	06.49	06.49		08.44	13.37				19.02
TIERCÉ, Super U	06.50	06.50	06.50		08.46	13.38				19.03
TIERCÉ, Tardivières	06.52	06.52	06.52		08.48	13.40				19.05
TIERCÉ, La Madeleine	06.54	06.54	06.54		08.50	13.42				19.07
BRIOLLAY, Vêrigné	06.59	06.59	06.59		08.55	13.46				19.11
BRIOLLAY, Mairie	I	07.05	07.05		09.01	13.50				19.15
VILLEVÊQUE, La Dionnière	I	07.08	07.08		09.04	13.53				19.18
ÉCOUFLANT, Grimorelle	I	07.11	07.11		09.07	13.57				19.22
ANGERS, Gare Routière	07.31	07.41	07.41		09.39	14.33				19.46
Départ SNCF vers PARIS NANTES	08.09 07.44									

Ne circule pas les jours fériés.

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et sont à vérifier auprès de la SNCF.



En raison des travaux du tramway à Angers, certains services risquent de subir des retards.

ANGERS - TIERCÉ - CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - SABLÉ

Jours de circulation	LMMJ JV	Me	Me	Me	LM JVS	Me	LMMJ JV	LMMJ JV	LMMe JV	S	LMMJ JV
Renvoi à consulter			1	1			1				
Circule pendant les vacances scolaires	non	non	non	OUI	OUI	OUI	non	non	OUI	OUI	OUI
Circule pendant les périodes scolaires	OUI	OUI	OUI	non	OUI	OUI	OUI	OUI	non	OUI	OUI

Arrivée SNCF de PARIS NANTES			11.59	11.59	11.59	11.59		17.30 17.36	17.30 17.36	17.30 17.36	18.23 18.35
ANGERS, Gare Routière			12.15	12.15	12.35	12.35	16.25	17.50	17.50	17.50	18.50
ÉCOUFLANT, Grimorelle					13.06	13.06		18.27	18.27	18.27	19.21
VILLEVÊQUE, La Dionnière					13.10	13.10		18.32	18.32	18.32	19.26
BRIOLLAY, Mairie					13.14	13.14		18.37	18.37	18.37	19.30
BRIOLLAY, Vêrigné					13.20	13.20		18.43	18.43	18.43	19.36
TIERCÉ, Mairie					13.21	13.21		18.47	18.47	18.47	19.39
TIERCÉ, Super U					13.22	13.22		18.48	18.48	18.48	19.40
TIERCÉ, Tardivières					13.24	13.24		18.50	18.50	18.50	19.42
TIERCÉ, La Madeleine					13.26	13.26		18.52	18.52	18.52	19.44
CHEFFES					13.30	13.30		18.55	18.55	18.55	19.47
JUVARDEIL						13.34		19.08		18.59	19.51
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, Arrivée			13.04	13.04		13.39	17.16	19.13		19.04	19.55
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, Départ	06.45	11.40	13.10				17.20				
BRISSARTHE	06.50	11.47	13.15				17.28				
MORANNES	07.01	12.00	13.25				17.41				
PRÉCIGNÉ	07.10	12.10	13.35				17.53				
SABLÉ-SUR-SARTHE, Poste	07.22	12.20	13.43				18.03				
SABLÉ-SUR-SARTHE, S.N.C.F	07.25	12.23	13.48				18.07				

Ne circule pas les jours fériés.

▼ Changement de car.

1: Service assuré par la ligne 2 jusqu'à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Les horaires SNCF sont donnés à titre indicatif et sont à vérifier auprès de la SNCF.



En raison des travaux du tramway à Angers, certains services risquent de subir des retards.